

FICHE DE DONNEES SECURITE



Date de révision : 21/01/2015
Remplace l'édition de : 04/04/2014

1. Nom du produit : pigment bronze

Description du produit : pigment métallique en poudre pour la préparation de couleurs pour les Arts ou la décoration.

Fournisseur : Société des Ogres de France

93 chemin des ocriers

84400 Apt –France-

Tél : 00.33 (0)490.746.382

Mail : info-distribution@ocres-de-france.com

2. Nature chimique du produit

Poudre de bronze

Alliage des substances mentionnées à la suite. (3)

Principaux dangers: Néant.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Néant.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3. Identifications des dangers Composants

dangereux:

CAS: 7440-50-8 EINECS: 231-159-6	cuivre	80 - 96%
CAS: 7440-31-5 EINECS: 231-141-8	étain	4 - 20%
CAS: 7440-22-4 EINECS: 231-131-3	argent	0 - 5%
CAS: 7440-66-6 EINECS: 231-175-3	zinc	0 - 5%

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Produits non classifiés selon le règlement CLP.

Classification selon directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :



F : facilement inflammable

R11 : facilement inflammable

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement : La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mention de danger néant

4. Premiers secours

· **Remarques générales:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin..

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

Poudre spéciale pour incendies de métaux. Ne pas utiliser d'eau.

Sable sec

Poudre ABC

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau **Equipement**

spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Les précautions individuelles:**

Eviter la formation de poussière.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Mesures pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Recueillir par moyen mécanique.

· **Indications supplémentaires:**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

7. Manipulation et stockage :

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation:

Eviter la formation de poussière.

Conservé au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

8. **Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: néant **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre P1

Protection des mains: Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Gants de protection en cuir

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9. **Propriétés chimiques et physiques**

Forme: Poudre

Couleur: Bronze

Odeur: caractéristique

Changement d'état

Point de fusion: 900°C

Point d'ébullition: Non déterminé.

Point d'inflammation: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux): La substance est inflammable.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Densité à 20°C: 8,3 - 8,9 g/cm³

Masse volumique: 0,5 - 1,5 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité : Insoluble avec l'eau:

10. **Stabilité et réactivité**

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Réactions dangereuses

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

Risque de coup de poussière.

Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Indications toxicologiques complémentaires :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

11. **Informations toxicologiques**

Toxicité aiguë:

Effet primaire d'irritation:

- de la peau: Pas d'effet d'irritation.

- des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

12. Informations écologiques

· Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit:

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

12 01 04 fines et poussières de métaux non ferreux

· Emballages non nettoyés:

Recommandation : évacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14. Informations relatives au transport

14.1 N° ONU

ADR, IMDG, IATA UN 3089

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR 3089 METAL POWDER, FLAMMABLE,
N. O. S. (goldbronze powder)
IMDG, IATA METAL POWDER, FLAMMABLE,
N. O. S. (goldbronze powder)

14.3 Classe de danger pour le transport

ADR

Classe 4.1 Matières inflammables, matières autoréactives
et matières explosives désensibilisées solides.

Etiquette 4.1

IMDG, IATA

Class 4.1 Flammable solids, self-reactive substances and
solid desensitised explosives.

Label 4.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA II

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

15. Informations réglementaires

15.2 Evaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.